

Groupe de placements SPF Living+ Europe unhedged

Obligation de souscrire (engagement de capital) à la 1^{er} émission

L'investisseur ci-dessous annonce l'obligation de souscrire suivante (engagement de capital en EUR) au groupe de placements susmentionné:

Informations sur l'investisseur

investisseur existant¹

nouvel investisseur

Nom de l'institution de prévoyance (n° IDE inclus)	
Interlocuteur	
Adresse	
Tél. / mobile	
E-mail	
Banque dépositaire et n° de dépôt	
Personne de contact auprès de la banque dépositaire Tél. E-mail	

¹ dans le groupe de placements SPF Immobilier Suisse de Swiss Prime Fondation de placement

Engagement de capital ferme pour la souscription:

SPF Living+ Europe unhedged	Montant de la souscription / engagement de capital en EUR issu de droits de souscription²	Montant de la souscription / engagement de capital en EUR sans droits de souscription³
Numéro de valeur: 56192676 ISIN: CH0561926764	non disp.	

La confirmation de l'obligation effective de souscrire (engagement de capital) sera envoyée à l'investisseur après l'expiration de la période de souscription et l'attribution des droits de souscription non exercés. L'obligation de souscription (engagement de capital) est contraignante pour l'investisseur jusqu'au 31 décembre 2021.

Appel du capital (EUR) et traitement du paiement

Swiss Prime Fondation de placement a la possibilité d'appeler le capital engagé en une seule fois ou en plusieurs montants partiels. Lors de chaque appel de capital, l'investisseur reçoit des droits sur le groupe de placements, leur nombre étant déterminé par la VNI en cours. Le prix d'émission comprend une commission d'émission de 1.00% portée au crédit de la fortune du groupe de placements.

Swiss Prime Fondation de placement informe l'investisseur de manière ferme et définitive par correspondance du montant et de la date de chacun des appels de capital. Cette lettre est envoyée à l'adresse indiquée plus haut.

Les montants appelés par Swiss Prime Fondation de placement doivent être libérés dans le délai imparti comme suit:

Banque dépositaire du groupe de placements	Zürcher Kantonalbank (Banque cantonale zurichoise)
Personne de contact auprès de la banque dépositaire	Mme Peggy Neuber Tél. +41 44 292 49 05 peggy.neuber@zkb.ch
IBAN	CH07 0070 0130 0092 6155 9
Devise	Euro
Titulaire	SPA Living+ Europe unhedged, 4601 Olten

² Aucun droit de souscription n'est émis lors de la première émission.

³ Lors de la première émission, les souscriptions des investisseurs existants et celles des nouveaux investisseurs sont traitées sur un pied d'égalité.

Informations

Les nouveaux investisseurs doivent envoyer à la Fondation de placement un formulaire d'adhésion dûment rempli avant la fin de la période de souscription. L'obligation de souscription peut aussi être téléchargée sur notre site Web www.swiss-prime-anlagestiftung.ch.

Nous vous prions d'envoyer, **d'ici au 22 décembre 2020 à 18 h 00 au plus tard** (le cachet de la Poste faisant foi) l'obligation de souscrire dûment signée à l'adresse suivante:
(ou **par e-mail à arianna.mancuso@sps.swiss**)

Swiss Prime Anlagestiftung
Arianna Mancuso
Prime Tower / Hardstrasse 201
8005 Zurich

Lieu et date:

Timbre et signature(s):

Nom en majuscules:

L'institution de prévoyance susmentionnée a pris connaissance des statuts, du règlement de la fondation, du règlement en matière de frais et commissions, du prospectus et des directives de placement ainsi que de la description du produit (disponibles auprès de Swiss Prime Fondation de placement : www.swiss-prime-anlagestiftung.ch)

Les investisseurs autorisent leur banque de dépôt à fournir à Swiss Prime Fondation de placement tout renseignement en particulier sur le nombre de droits en dépôt en lien avec le contrôle du cercle des investisseurs et avec l'assemblée des investisseurs.

L'investisseur susmentionné satisfait aux dispositions statutaires de Swiss Prime Fondation de placement. Il est exonéré de l'impôt fédéral direct et remplit, dans le canton où il a son siège, les conditions pour bénéficier des avantages fiscaux cantonaux consentis aux institutions de prévoyance.